



**COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20241128-DEL2024120-DE



**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 2

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-HUIT NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 22 NOVEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Noëlle GRAVAUD.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION CENTRES DE VACANCES UFOVAL POUR L'ANNEE 2025 DEL2024-120**

**Rapporteur : Elisabeth MOLLARD**

Par délibération en date du 27 novembre 2007, une convention a été conclue avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute Savoie pour apporter un soutien financier aux frais d'inscription des enfants des Contamines-Montjoie participant aux centres de loisirs de l'UFOVAL.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant fixant la participation financière journalière de la commune à **4,25 euros pour l'année 2025**. Cette aide sera automatiquement déduite de la facture des familles.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**Article 1** : **DE VALIDER** l'avenant fixant la participation financière journalière de la commune à **4,25 euros pour l'année 2025**. Cette aide sera automatiquement déduite de la facture des familles.

**Article 2** : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

En Mairie, le 28 novembre 2024  
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 28 novembre 2024  
Le Maire,

